



PREFECTURE DE LA SEINE-SAINT-DENIS

**Direction départementale de l'Équipement**  
*de la Seine-Saint-Denis*

**Service Environnement  
et Urbanisme Réglementaire**  
*Pôle Connaissance et Prévention des Risques*

**ARRETE n° 08 - 3039**  
relatif à la mise à jour de l'information des acquéreurs et  
des locataires de biens immobiliers sur les risques  
naturels et technologiques majeurs  
situés sur la commune de Saint-Ouen

Le préfet de la Seine-Saint-Denis  
Officier de la Légion d'Honneur

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;  
**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L125-5 et R125-23 à R125-27 ;  
**Vu** la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation et de sécurité civile ;  
**Vu** l'arrêté préfectoral n° 07-3662 du 3 octobre 2007 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;  
**Vu** l'actualisation par le laboratoire de l'est parisien de la carte d'aléas mouvements de terrain sur le territoire de la commune de Saint-Ouen ;

**Considérant** l'obligation d'information prévue au I et II de l'article L125-5 du code de l'environnement ;

**Sur** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Seine-Saint-Denis ;

**ARRETE :**

**Article 1 :**

Le dossier d'information annexé à l'arrêté n° 07-3662 du 3 octobre 2007 susvisé est modifié.  
Les éléments nécessaires à l'information sur les risques naturels et technologiques majeurs des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés dans la commune de Saint-Ouen sont mis à jour dans le dossier d'information annexé au présent arrêté.

**Article 2 :**

Ce dossier comprend :

- une fiche synthétique listant les risques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés, et donnant des indications sur l'intensité des risques recensés lorsqu'elle est connue ;
- les documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer.

Ce dossier et les documents de référence attachés sont librement consultables en mairie de Saint-Ouen, sous-préfecture de Saint-Denis et à la préfecture de Bobigny aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

**Article 3 :**

Les informations contenues dans ce dossier sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article L125-5 du code de l'environnement.

**Article 4 :**

Une copie du présent arrêté et du dossier d'information est adressée au maire de la commune de Saint-Ouen et à la chambre des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Saint-Ouen. Il est publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Il est accessible sur le site Internet de la préfecture.

**Article 5 :**

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, le sous-préfet d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et la maire de la commune de Saint-Ouen sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Bobigny, le 2 octobre 2008

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture

*Signé*

Serge MORVAN



Préfecture de Seine-Saint-Denis

Commune de SAINT-OUEN

Dossier d'informations sur les risques naturels et technologiques  
pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

N° **08 - 3039** du **2 octobre 2008**

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n **oui**  **non**

<i>approuvé</i>	date	<b>18 avril 1995</b>	aléa	<b>Mouvements de terrain liés aux anciennes carrières et à la dissolution du gypse</b>
<i>approuvé</i>		<b>21 juin 2007</b>		<b>Inondation</b>
<i>prescrit</i>		<b>23 juillet 2001</b>		<b>Mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles</b>
<i>en révision</i>		<b>22 déc. 2004</b>		<b>Mouvements de terrain</b>

Les documents de référence sont :

<b>Périmètre de risque R. 111-3 valant PPR approuvé (arrêté préfectoral, note de présentation, cartographie)</b>	en mairie, en sous-préfecture et en préfecture	<b>X</b>
<b>PPRI Seine approuvé</b>		<b>X</b>
<b>Cartes d'aléas liés aux mouvements de terrain (gypse et anciennes carrières)</b>	a	<b>X</b>

**3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **oui**  **non**

date  aléa

Les documents de référence sont :

<input type="text"/>	en mairie, en sous-préfecture et en préfecture	<input type="checkbox"/>
<input type="text"/>		<input type="checkbox"/>

**4. Description succincte de l'intensité du risque**

La commune est soumise à l'aléa **Inondation**  
d'intensité très forte **X** forte **X** autre **X**

La commune est soumise à l'aléa **Mouvements de terrain dus au retrait-gonflement des argiles**  
d'intensité forte  moyenne **X** faible **X**

La commune est soumise à l'aléa **Mouvements de terrain dus aux anciennes carrières**  
d'intensité forte  moyenne **X** faible

La commune est soumise à l'aléa **Mouvements de terrain dus à la dissolution du gypse**  
d'intensité très forte **X** forte **X** moyenne **X** faible **X**

## 5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

### Extrait au 1/25 000<sup>ème</sup> de la carte périmètre de risque R. 111-3 valant PPR approuvé

(pour toute localisation précise, il est recommandé de consulter la carte de référence au 1/5 000<sup>ème</sup> figurant dans le dossier du périmètre de risque R. 111-3 valant PPR approuvé)

### Extrait au 1/25 000<sup>ème</sup> de la carte des aléas PPR Inondation de la Seine

(pour toute localisation précise, il est recommandé de consulter la carte des aléas au 1/5 000<sup>ème</sup> figurant dans le dossier du PPR approuvé)

### Extrait au 1/25 000<sup>ème</sup> de la carte réglementaire du PPR Inondation de la Seine approuvé

(pour toute localisation précise, il est recommandé de consulter la carte des aléas au 1/5 000<sup>ème</sup> figurant dans le dossier du PPR approuvé)

### Carte des aléas liés au retrait-gonflement des argiles ( 1/100 000<sup>ème</sup> )







### Carte des aléas liés aux mouvements de terrain,(dissolution du gypse) (1/10 000<sup>ème</sup>)

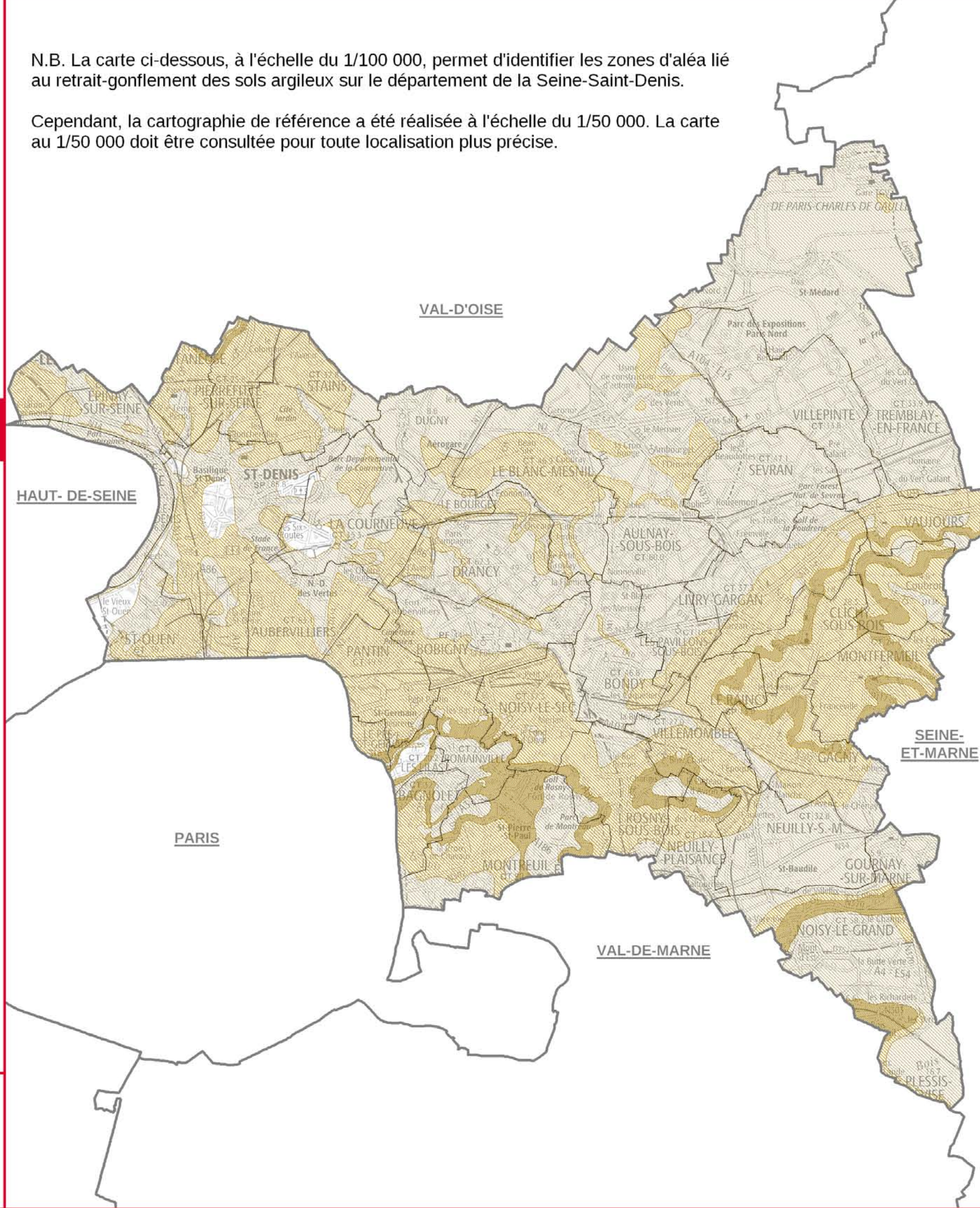
### Carte des aléas liés aux mouvements de terrain,(anciennes carrières) (1/5000<sup>ème</sup>)

Date d'élaboration de la présente fiche **octobre 2008**

## CARTE DE L'ALÉA RETRAIT-GONFLEMENT DES SOLS ARGILEUX

### DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

-  ALÉA FORT
-  ALÉA MOYEN
-  ALÉA FAIBLE
-  ZONE A PRIORI NON ARGILEUSE,  
non sujette au phénomène de retrait-gonflement  
sauf en cas de lentille ou de placage argileux local  
non repéré sur les cartes géologiques actuelles
-  Limites communales
-  Limites départementales



N.B. La carte ci-dessous, à l'échelle du 1/100 000, permet d'identifier les zones d'aléa lié au retrait-gonflement des sols argileux sur le département de la Seine-Saint-Denis.

Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle du 1/50 000. La carte au 1/50 000 doit être consultée pour toute localisation plus précise.

Echelle : 1 / 100 000  
(pour une impression au format A3)



#### Sources

Données : Aléas © UTEA 93 et BRGM 2007  
Fond de carte : SCAN 100 © IGN 2007  
Réalisation : UTEA 93 / SEUR / PCPR

# Plan de Prévention des Risques d'Inondation par débordement direct de la Seine

Vu pour être annexé à  
mon arrêté n° 07-2104  
en date du 21 juin 2007

Le Préfet de la Seine-Saint-Denis

commune de SAINT-OUEN

## CARTE RÉGLEMENTAIRE

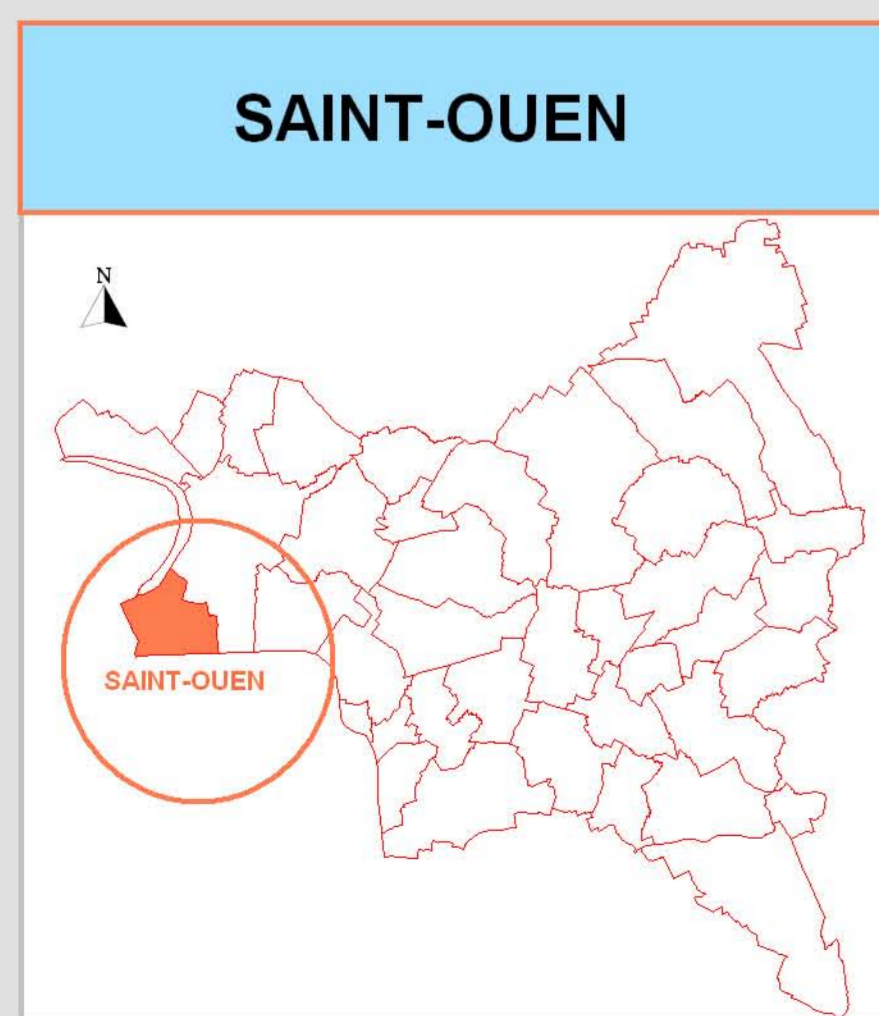
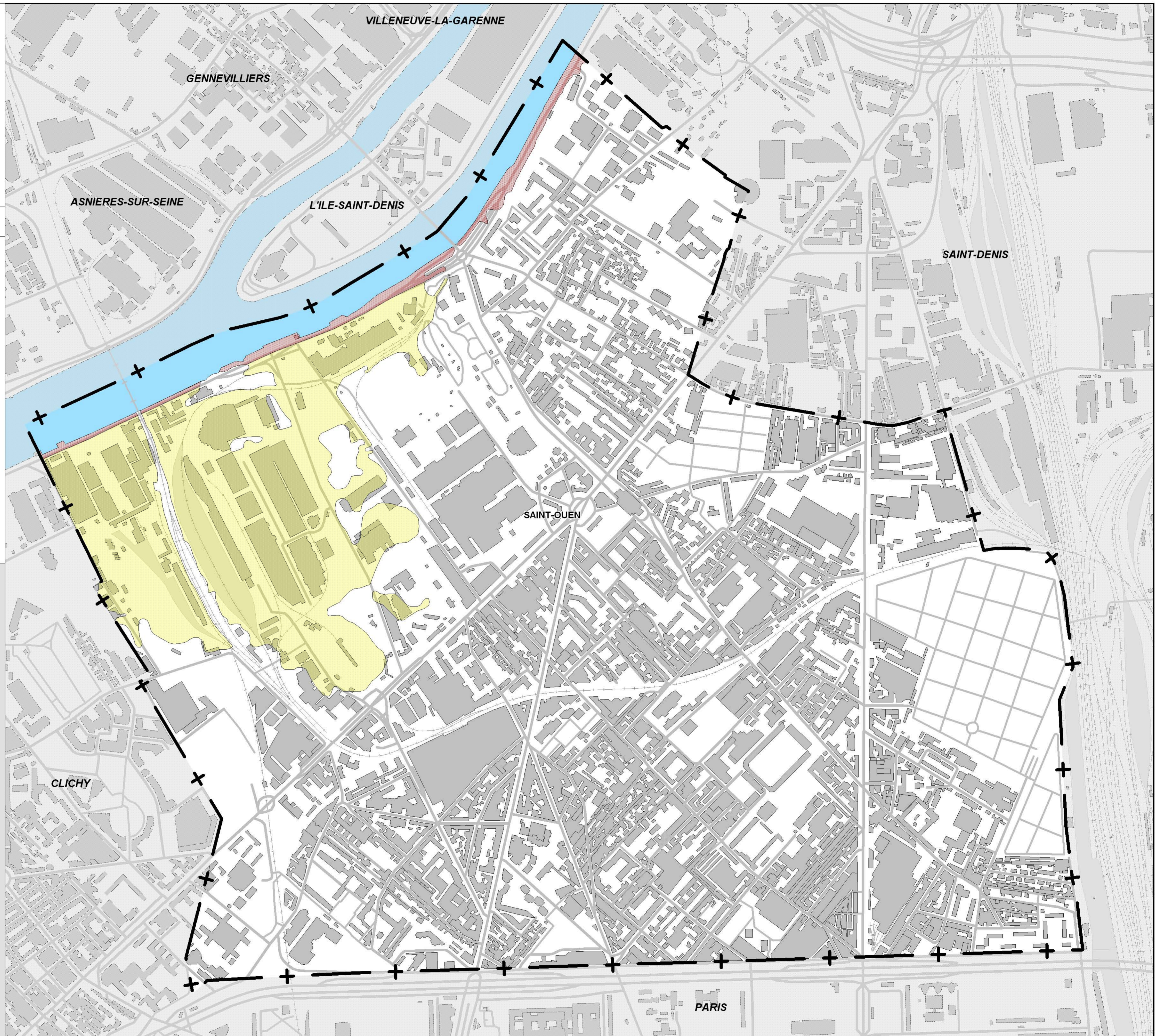
- Zone d'expansion de crue (aléas très fort, fort et autres)
- Zones urbaines (denses et autres) (aléa très fort)
- Zones urbaines (denses et autres) (aléas fort et autres)

Limite communale

SOURCE  
BD Topo Pays - © IGN 2002

Réalisation : DDE 93

Ech : 1/5000




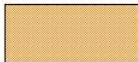
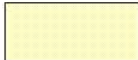

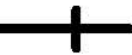

N.B. Cette carte, à l'échelle du 1/15000, permet d'identifier les zones d'aléas du projet de plan de prévention des risques de mouvements de terrain. Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle du 1/5000. Il s'agit de la carte des aléas anciennes carrières du projet de PPR qui doit être consultée pour toute localisation plus précise.

**PROJET**

## Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain

CARTE DES ALÉAS ANCIENNES CARRIERES


COMMUNE DE SAINT-OUEN

-  ALÉAS TRÈS FORTS (ne concerne pas la commune)
-  ALÉAS FORTS (ne concerne pas la commune)
-  ALÉAS MOYENS
-  ALÉAS FAIBLES (ne concerne pas la commune)
-  Limite communale
-  Courbe de niveau

### Sources

Aléas - DDE 93 et LREP  
BD Topo Pays - © IGN 2002

Réalisation : DDE 93

 Ech : 1/15000



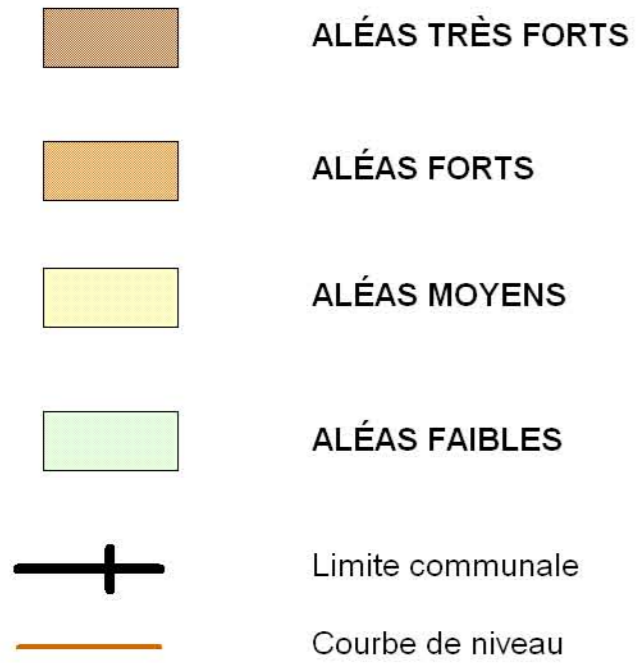
N.B. Cette carte, à l'échelle du 1/15000, permet d'identifier les zones d'aléas du projet de plan de prévention des risques de mouvements de terrain. Cependant, la cartographie de référence a été réalisée à l'échelle du 1/10000. Il s'agit de la carte des aléas du projet de PPR qui doit être consultée pour toute localisation plus précise.

**PROJET**

## Plan de Prévention des Risques de mouvements de terrain

CARTE DES ALEAS DISSOLUTION DU GYPSE


COMMUNE DE SAINT-OUEN



### Sources

Aléas - DDE 93 et LREP  
BD Topo Pays - © IGN 2002

Réalisation : DDE 93

 Ech : 1/15000

